Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20210325-2021_070B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni le 25 mars 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	43 jusqu'à 19h, puis 44
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Alain FOLLIC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Marie-France LE COZ, Martine PRIMA
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN (arrivée à 19h), Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Christophe LE ROUX (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Jacques LE DOZE (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Aude MARSILLE (RIEC)

POUVOIRS :
Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Martine PRIMA (BANNALEC)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Nolwenn LE CRANN (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE) jusqu'à 19h
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC)

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20210325-2021_070B-DE

QUIMPERLE COMMUNAUTE

DCC2021-070

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
2- FINANCES

Majoration du taux de TASCOM à compter de 2022

Un commerce qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, est soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.
Le montant de la taxe brute est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.
Le montant de la taxe peut être modulé, sur délibération préalable de la collectivité territoriale à qui est affectée la taxe (commune ou EPCI), en lui appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.
Ce coefficient ne peut être que progressivement réduit ou augmenté, de 0,05 au maximum par rapport à la valeur de l'année précédente. La décision doit être prise avant le 1er octobre pour être appliquée l'année suivante.
En 2020, la TASCOM a généré un produit de 720 340 € auprès de 37 établissements.

Il est proposé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,05 à compter du 1er janvier 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,05 sur la TASCOM à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,05 sur la TASCOM à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉ par :
48 voix POUR

3 abstentions
CLOHARS : Loïc PRIMA
MELLAC : Christophe LESCOAT
MOELAN : Jacques LE DOZE (pouvoir à Loïc PRIMA)

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20210325-2021_070B-DE

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ